DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 66

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).
M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.
Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 66
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Subventions de fonctionnement

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Le solde disponible est de 37 500 €

AIDES

L'association mène des actions en interne et en externe, en direction des personnes touchées par le VIH et/ou les hépatites, et envers également leur entourage. Elle répond à leurs besoins sociaux, médicaux, psychologiques, juridiques, financiers et moraux. Elle met en place des actions de proximité.

Subvention versée en 2022 : 4 600 €
Subvention sollicitée : 6 000 €
Subvention proposée : 4 600 €

LACT'ECOUTE SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'ALLAITEMENT MATERNEL

L'association favorise l'allaitement maternel, en créant un réseau entre mères allaitantes. L'objectif est de transmettre le savoir-faire des femmes pour l'allaitement en facilitant les contacts entre mères et professionnels de santé. Elle est un soutien et une écoute pour les mères allaitantes. Elle organise une réunion par mois entre mères et futures mères.

Subvention versée en 2022 : 200 €
Subvention sollicitée : 200 €
Subvention proposée : 200 €

ASSOCIATION RÉADAPTATION ET DÉFENSE DES DEVENUS SOURD ARDDS-CARAVELLE

L'association accueille et aide à accepter ce handicap invisible, souvent nié par le malentendant. Elle informe sur les droits (aides financières, aménagement de poste). Elle accompagne dans les démarches administratives et autres. Elle soutient tout au long du parcours de réadaptation. Elle rompt l'isolement grâce à des activités collectives. Elle développe l'accessibilité (lieux publics). Elle informe sur les enjeux de la surdité sur la santé et sur l'emploi.

Elle promeut la prévention, le dépistage et la prise en charge rapide et efficace des déficiences auditives.

Mise à disposition locaux 2022 : 450 €
Subvention versée en 2022 : 1 000 €
Subvention sollicitée : 1 000 €
Subvention proposée : 1 000 €

GEM DES DÔMES

L'association crée et gère sur le territoire du Puy-de-Dôme plusieurs groupes d'entraide mutuelle. Elle accueille et accompagne des adultes en situation de handicap psychique.
C'est un lieu de vie, d'accueil, de partage et de rencontre ouvert aux personnes souffrant de troubles psychiques, pour leur permettre de lutter contre la solitude et de recréer des liens sociaux. Elle est un partenaire clé du conseil local de santé mentale pour la Ville de Clermont-Ferrand. Le GEM offre une complémentarité aux prises en charge médico-sociales.

Mise à disposition locaux 2022 : 1 500 €/mois
Subvention versée en 2022 : 2 050 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention proposée : 3 700 €

INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'association contribue à l'amélioration de la santé et à la réduction des inégalités par le développement de l'éducation et elle promeut la santé dans la région AURA :
- en favorisant la prise en compte des déterminants de santé ;
- en permettant l'équité d'accès à l'éducation pour la santé et à la prévention entre les territoires et les populations ;
- en développant les savoir faire et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Les activités proposées : des formations ; des accompagnements conseils méthodologies (ressources en ligne) ; des interventions (conférences, ateliers pédagogiques, sensibilisations, informations, et débats). Elle met à disposition de la documentation (ouvrages, rapports et des outils pédagogiques). Elle propose des conseils personnalisés.

Subvention versée en 2022 : 3 080 €
Subvention sollicitée : 10 000 €
Subvention proposée : 3 100 €

FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE AUVERGNE - GROUPEMENT D'ACTION POUR L'INSERTION ET LA PROMOTION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE LA REGION AUVERGNE (FAF AUVERGNE-GAIPAR)

L'association propose un service d'information et de formation aux outils spécifiques adaptés à la mal-vision et à la cécité. Il s'agit de permettre aux personnes malvoyantes d'utiliser des logiciels tels que Microsoft, Word, Excel mais aussi leur smartphone.

Mise à disposition locaux 2022 : 108,30 €
Subvention versée en 2022 : 3 000 €
Subvention sollicitée : 4 000 €
Subvention proposée : 3 000 €

LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES

L'association organise et met en œuvre des services d'entraide, des activités sportives et culturelles

pour les personnes avec un handicap visuel.

Mise à disposition locaux 2022 : 1 093,14 €
Subvention versée en 2022 : 350 €
Subvention sollicitée : 400 €
Subvention proposée : 350 €

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE CLERMONT-FERRAND

L'association veut susciter le don volontaire et bénévole du sang et participe aux collectes de sangs organisées.

Subvention versée en 2022 : 700 €
Subvention sollicitée : 700 €
Subvention proposée : 700 €

LA PREVENTION ROUTIERE

L'association œuvre au plus près des usagers de la route afin d'agir sur leur comportement (piétons, cyclistes, conducteurs de tout véhicule moteurs ou électriques individuels).

Subvention versée en 2022 : 3 050 €
Subvention sollicitée : 3 050 €
Subvention proposée : 3 050 €

ASSOCIATION DES MALADES ET HANDICAPES

L'association œuvre à l'insertion sociale et professionnelle des personnes malades et handicapées en les informant, les représentant et en leur permettant l'accès à des activités.

Subvention versée en 2022 : 700 €
Subvention sollicitée : 1 000 €
Subvention proposée : 700 €

FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES GROUPEMENT INTERDEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME ET DU CANTAL

L'association a pour but de défendre les intérêts et droits des personnes accidentées du travail et de la vie auprès des instances et autorités privées ou publiques. Elle promeut la prévention des risques pour la santé et l'intégrité des personnes. Elle lutte contre toute discrimination fondée sur l'état de santé et l'intégrité des personnes. Son rôle est d'éviter la précarité.

Mise à disposition locaux 2022 : 115 €
Subvention versée en 2022 : 1 500 €
Subvention sollicitée : 1 500 €
Subvention proposée : 1 500 €

Subventions exceptionnelles

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Le solde disponible est de 10 800 € (partagé avec le CCAS).

MÉDECINE ET PSYCHANALYSE DANS LA CITE (MEDEPSY-M&P)

L'association veut coconstruire un espace d'échanges et de réflexions sur l'avenir et notamment sur la santé mentale, physique et culturelle. Elle veut faire de Clermont-Ferrand un lieu de rencontre annuel renommé au plan international pour la réflexion et l'application dans la cité des savoirs médicaux, psychanalytiques, sociaux, sociétaux, scientifiques, philosophiques, pédagogiques...

Mise à disposition locaux 2022 : 4 500 €
Subvention versée en 2022 : 4 100 €
Subvention sollicitée : 7 850 €
Subvention proposée : 4 100 €

ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LA MYOPATHIE

L'association représente et défend les droits, les intérêts de ses membres. Elle propose et réalise des activités adaptées à leurs adhérents. Elle agit pour faire évoluer les réglementations et s'investit pour une société inclusive.
Cette année l'association organise une visite guidée du laboratoire Genethon à l'égard des familles concernées par les maladies neuro-musculaires. Elle aura pour but de rencontrer les chercheurs et de constater les avancées médicales.

Subvention sollicitée : 1 849 €
Subvention proposée : 1 000 €

EKIPE MEDICAL RECHERCHE

L'association veut permettre à des enfants âgés de 4 à 18 ans de bénéficier de soins mieux adaptés à leurs pathologies d'handicaps neuro-moteurs grâce à l'usage d'un appareil robotisé d'entraînement à la marche leur offrant la possibilité d'être placés en position verticale.
Chaque année, l'association organise deux manifestations évènementielles. Ces évènements sont l'occasion d'expliquer la démarche poursuivie par l'association, à savoir améliorer la qualité de vie et réduire l'impact de certaines pathologies du fait du handicap.

Mise à disposition locaux 2022 : 6 840 €
Subvention sollicitée : 20 000 €
Subvention proposée : 1 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 21 900 € pour les subventions de fonctionnement
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 6 600 € pour les subventions exceptionnelles

- d’autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI